

Décision 2023/26



Attribution du marché public passé en procédure adaptée de travaux d'aménagements complémentaires de la maison forestière de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Le présent marché public a pour objet l'attribution de travaux d'aménagements complémentaires pour le fonctionnement, la sécurité et l'accessibilité de la Maison Forestière, située dans la forêt domaniale de Bois-l'Évêque, à Ors (59360), de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Le marché public est alloté comme suit :

- Lot 1 : Menuiserie – Rez-de-chaussée, cage d'escalier et R+1 ;
- Lot 2 : Électricité – Rez-de-chaussée et R+1 ;
- Lot 3 : Dalle béton – Jardin.

Le titulaire de chaque lot devra réaliser l'ensemble des travaux courant janvier 2024.

La réception des travaux devra avoir lieu avant le 9 février 2024.

Les plis des candidatures et des offres étaient à déposer avant le 27 novembre 2023, 12h00. Trois plis ont été déposés :

- Pour le lot n°1 par la société CB NORD pour un montant de 54 503,32 € HT ;
- Pour le lot n°2 par la société EIN pour un montant de 13 412,26 € HT ;
- Pour le lot n°3 par la société DESCAMPS TP pour un montant de 7 026,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 novembre 2023 à 09h30 afin de donner un avis sur l'attribution du présent marché public. Après analyse des candidatures et évaluations des offres, la CAO propose d'attribuer les lots du marché publics aux sociétés CB NORD, EIN et DESCAMPS TP.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

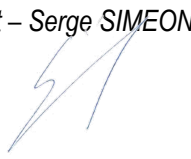


En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

D'attribuer le marché public passé en procédure adaptée de travaux d'aménagements complémentaires de la maison forestière de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour un montant total de 74 941,58 € HT et 89 929,90 € TTC comme suit :

- Pour le lot n°1 par la société CB NORD pour un montant de 54 503,32 € HT ;
- Pour le lot n°2 par la société EIN pour un montant de 13 412,26 € HT ;
- Pour le lot n°3 par la société DESCAMPS TP pour un montant de 7 026,00 € HT.

Décision 2023/26 - suite

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 01/12/2023 Publication le 01/12/2023 <i>Vu, Le Président – Serge SIMEON</i></p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 01/12/2023 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2023_26
Objet :	Décision 2023/26 Portant attribution du marché public passé en procédure adaptée de travaux d'aménagements complémentaires de la maison forestière de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-01 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20231201-DEC2023_26-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231201-DEC2023_26-AU-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Autre document) Nom original : DEC2023.26.pdf Nom métier : 99_AU-059-200030633-20231201-DEC2023_26-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	398.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 décembre 2023 à 14h29min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 décembre 2023 à 14h29min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 décembre 2023 à 14h29min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 décembre 2023 à 14h29min26s	Reçu par le MI le 2023-12-01